

COMMUNE DE SAASENHEIM

Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 SEPTEMBRE 2019

Sous la présidence de Monsieur Norbert LOMBARD, Maire.

Conseillers élus : 15 En fonction : 12 Présents : 11

A l'ouverture de la séance sont présents : Norbert Lombard, Anne-Marie Neeff, Ghislaine Leflaëc, Christelle Hartmann, Sébastien Lachmann, Julien Lauffenburger, Robert Ludmann, Patricia Ueber, Delphine Reydon, Anita Waltsburger, Stéphane Cécille.

Absent excusé : Jacques Cosyns

1. **APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 juillet 2019** : Le procès-verbal de la réunion du 16 juillet 2019 a été approuvé à l'unanimité des membres présents.
2. **BUDGET PRIMITIF 2019 – DECISION MODIFICATIVE** :
Vu la dépense de fonctionnement de 6 801,23 Euros imputée à l'article 60255 « achats livres » pour les frais de production en 500 exemplaires de la monographie « Saasenheim, village du Grand Ried »
Etant donné qu'il convient d'inscrire en comptabilité le stock des livres non utilisés
Le conseil municipal après avoir délibéré
 - **VOTE** une recette de fonctionnement à l'article 60325 « variation de stock » de 4 760,00 Euros correspondant au prévisionnel de fin d'année des 350 exemplaires disponibles (133 ouvrages distribués à ce jour)
 - **ADOpte** à l'unanimité des membres présents
3. **PERSONNEL COMMUNAL - RENOUELEMENT DU CONTRAT D'AGENT DE SURVEILLANCE DE L'ECOLE** : **VU** l'effectif des élèves prenant le bus depuis la rentrée scolaire 2019-2020 qui justifie à nouveau le renouvellement du Contrat à Durée Déterminée de l'agent de surveillance des écoles **Etant donné** que pour ce poste de non-titulaire, les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sont inscrits au budget **Après avoir délibéré le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,**
 - **PREND NOTE** de l'embauche de Virginie Villers qui a accepté de reprendre les fonctions d'agent de surveillance des écoles sur un poste au grade d'adjoint technique territorial contractuel
 - **CHARGE** le maire de finaliser les démarches administratives pour ce contrat d'une durée de 10 mois et 3 jours, du 1er septembre 2019 au 3 juillet 2020 pour 4 heures de service hebdomadaire
 - **ADOpte** à l'unanimité des membres présents
4. **RAPPORT D'ACTIVITES 2018 DU SMICTOM D'ALSACE CENTRALE** : Lecture et commentaires du rapport d'activités 2018 du SMICTOM d'Alsace Centrale par le maire. A cette occasion, l'agenda de mise en place de la collecte des bio-déchets a été rappelé, avec en particulier la nécessité de retirer bio-seau et sacs en papier à la déchetterie avant le 1^o octobre 2019.
Les conseillers font part de leurs réactions et remarques.
5. **SALLE MULTIFONCTION STEIBREIT** :
 - Point de situation sur l'avancement des travaux
 - **Mise en place d'un panneau d'information concernant le financement du projet** : A la demande de la Sous-Préfecture, le montant de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux sera affiché sur la grille de clôture du chantier. La réalisation du panneau est confiée au conseiller

municipal Julien Lauffenburger qui a accepté de s'en charger. Le maire est chargé de lui transmettre les informations à faire figurer ainsi que le format du panneau.

6. **ANTENNE TELEPHONIE MOBILE STEIBREIT** : Dans sa séance du 30 avril 2019, le Conseil municipal avait autorisé le maire à entamer des négociations avec M. Martin pour l'implantation d'une antenne de téléphonie mobile à la Steibreit. L'unique utilisateur de cette antenne, la société ORANGE n'étant pas en mesure d'offrir un loyer en rapport avec les nuisances attendues, les négociations ont été rompues.

7. **DIVERS**

- **La ferme Durr** a dû rappeler l'ensemble de ses produits en raison de la présence de listéria dans certains d'entre eux. Elle a fait parvenir une mise en garde à la mairie pour informer les habitants que tous ses produits sont concernés : ceux vendus directement à la ferme mais aussi ceux vendus par les grandes surfaces.
- **Appel à candidature dans le cadre de l'opération « 1000 cafés multi-service »** : Le conseil municipal décide de ne pas donner suite à cette candidature en raison de la présence d'un dépôt de pain qui assure une partie des missions multi-service et du bistrot des associations qui a pour rôle premier de renouer les liens entre les citoyens.
- **Recensement militaire** : Il est rappelé que les jeunes âgés de 16 ans doivent se faire recenser auprès de la mairie. Cette formalité est trop souvent réalisée par la secrétaire de mairie alors qu'elle doit être une démarche personnelle du jeune homme ou de la jeune fille.
- **Sentier des crèches** : Début prévu le 29 novembre 2019.
- **Elections municipales** : 15 et 22 mars 2020.
- **Réhabilitation intérieure et extérieure du château d'eau de Schoenau-Saasenheim** : Elle se poursuit selon le planning prévu.
- **En raison de la sécheresse**, il est interdit de procéder au lâcher de lanternes volantes dans l'ensemble du département du Bas-Rhin.

PROCHAINE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL LE 15 OCTOBRE 2019 A 20 H

Suivent les signatures au registre de tous les membres présents.